

## **CAPD du 28 aout 2018**

### **Compte-rendu des élus du SNUipp-FSU**

Les résultats des nominations du mouvement d'aout, des délégations et des révisions d'affectation sont consultables à cette adresse:

<https://intra.ac-bordeaux.fr/ia33/>

#### **1) Mouvement complémentaire d'août: Nominations des enseignants restés sans affectation à l'issue du mouvement principal et du mouvement provisoire**

Troisième phase du mouvement:

- 130 enseignants, qui sont restés sans affectation à l'issue du mouvement de juillet, ont participé:
  - dont 57 Titulaires 1ère année,
  - dont 14 collègues à temps-partiel
- 21 enseignants restent sans affectation. Ils sont attachés temporairement à un IEN et seront nommés lors de la CAPD du 11 septembre.

**Face au manque important d'enseignants en Gironde, des classes sont toujours sans enseignant nommé pour la rentrée.**

**Le recrutement de 44 contractuels est prévu à la rentrée en Gironde pour pallier le manque d'enseignants. Mais ces personnels sans formation, recrutés sur un contrat précaire, ne sauraient remplacer des professionnels de l'enseignement.**

**Le SNUipp-FSU dénonce le recours aux contractuels enseignants au nom des restrictions budgétaires. Des solutions existent: des dizaines de collègues attendent leur intégration en Gironde et la liste complémentaire du concours doit être utilisée à la hauteur des besoins.**

#### **2) Délégations<sup>[SEP]</sup> pour situations particulières<sup>[SEP]</sup>**

**Les élus du SNUipp-FSU sont intervenus pour défendre le dossier de tous les collègues qui les ont sollicités.**

**N'hésitez pas à nous contacter pour connaître le résultat de votre demande de délégation.**

23 collègues ont demandé une délégation liée au mouvement 2018: 3 ont été acceptées.

20 collègues ont demandé une délégation liée à des nécessités de service: 16 ont été acceptées.

21 collègues ont demandé une délégation liée à des situations spécifiques: 13 ont été acceptées.

1 demande a été faite hors délai et a été refusée.

Les délégations pour "Nécessité de service": toutes ces demandes passent par les IEN. Cela regroupe des situations du type continuité du service de l'an dernier ou direction d'école délicate...

### 3) Etude des demandes de révision d'affectation

Les collègues qui ont été nommés d'office à l'issue du Second mouvement ont la possibilité de demander une révision de leur affectation.

Les révisions d'affectation ne sont possibles que dans la limite des postes encore disponibles fin août.

- 27 collègues ont déposé une demande de révision de leur affectation d'office.
- 10 d'entre eux ont obtenu une réponse positive.

**Contactez les élus du SNUipp-FSU pour connaître le résultat de votre demande. Si votre demande n'a pas été acceptée et que cela vous met dans une situation compliquée, n'hésitez pas à prendre contact avec les élus du SNUipp-FSU.**

Un stage d'adaptation au poste est organisé pour tous les débutants en spécialisé. Une semaine au total en deux fois.

### 4) Affectation des professeurs des écoles stagiaires

4 stagiaires ont renoncé au bénéfice de leur concours.

3 démissions de stagiaires des années précédentes

La liste complémentaire est sollicitée pour remplacer les stagiaires ayant renoncé au concours.

### 6) Inéat – Exeat

Les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction lors du mouvement interdépartemental, peuvent participer à la phase manuelle des INEAT-EXEAT:

- 48 INEAT (dont 7 échanges) ont été prononcés durant l'été, ces collègues intègrent la Gironde dès cette rentrée.
- 12 EXEAT (dont 7 échanges) ont été prononcés durant l'été, ces collègues intègrent leur nouveau département dès cette rentrée.

Les demandes d'INEAT comme d'EXEAT sont, en Gironde, classées par nombre de renouvellements de demandes puis par nombre d'enfants.

Le DASEN laisse la possibilité d'effectuer encore 14 INEAT lors de cette rentrée pour les collègues qui obtiendraient leur EXEAT avant le 10 septembre.

**Le SNUipp-FSU déplore que les EXEAT des collègues girondins ne soient plus accordés de façon systématique comme les années précédentes. Il dénonce la rigidification du cadre du changement de département par INEAT-EXEAT qui se traduit par une nouvelle entrave de la mobilité des collègues et une détérioration de leur situation personnelle.**